

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES LIAISONS TECHNIQUES

MISE EN DEMEURE N° 01 À L'ENCONTRE DU COCONTRACTANT

« ODII »

- Vu le contrat à commandes n°436 du 14/05/2025 conclu avec ODII, portant fourniture de consommables Fax ;
- Vu la lettre de notification n°7255/2025/02.5/DGLT/MDN du 18/06/2025, accusé par le cocontractant en date du 22/06/2025 ;
- Vu le non-respect de ses engagements contractuels relatifs au délai de livraison des fournitures.

Le cocontractant, ODII, sis à 06, Rue Hamoumen Boussaad loc "C", Hussein-Dey / Alger, est mis en demeure, par la Direction Générale des Liaisons Techniques / MDN, sise à Tessala El Merdjia-Douéra/Alger, d'avoir à remplir ses engagements dans un délai de huit (08) jours à compter de la première parution de la présente mise en demeure sur les Quotidiens Nationaux et au BOMOP, pour l'exécution de ses obligations contractuelles, notamment l'article n°06 et 10 dudit contrat.

Faute de quoi, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre du cocontractant conformément à la réglementation en vigueur.